Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 14 Révision: 17.11.2022

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

***1.1 Identificateur de produit**
***Nom du produit: REDOX STANDARD 250 mV @25°C Ag/AgCl**

***Code du produit:** RS250
***Numéro d'enregistrement**
Pas de numéro d'enregistrement disponible pour cette substance puisque cette substance ou ses utilisations sont exempts d'enregistrement, le tonnage annuel ne nécessite pas d'enregistrement ou bien l'enregistrement est prévu pour une date ultérieure
***UFI:** 1R40-Q0CC-H00S-6DG6
***1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
***Catégorie du produit**
For experiments, research, or testing purposes only. Prohibited of use for other purposes.
***Emploi de la substance / de la preparation** Produits chimiques pour laboratoires

***1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
***Producteur/fournisseur:**
Reagecon Diagnostics Ltd.
Shannon Free Zone,
Shannon,
Co. Clare,
IRL.

Tel +353 61 472622
Fax +353 61 472642

***Service chargé des renseignements:** sds@reagecon.ie
***1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Centre National d'Information Antipoison : +353 (1) 809 2166 (8h00 à 22h00 7j/7)
Professionnels de santé : +353 (1) 809 2566 (service 24h/24)

Pour les incidents impliquant des matières dangereuses [ou des marchandises dangereuses]
Déversement, fuite, incendie, exposition ou accident
Appelez CHEMTREC
Pour l'Irlande, appelez le +(353)-19014670
Pour l'extérieur de l'Irlande, appelez le +1 703-741-5970 / 1-800-424-9300 CCN849800

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

***2.1 Classification de la substance ou du mélange**
***Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

***2.2 Éléments d'étiquetage**
***Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** néant
***Pictogrammes de danger** néant
***Mention d'avertissement** néant
***Mentions de danger** néant
***Indications complémentaires:**
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.
Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
***2.3 Autres dangers**
***Résultats des évaluations PBT et vPvB**
***PBT:** Non applicable.
***vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

***3.2 Mélanges**
***Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 14 Révision: 17.11.2022

Nom du produit: REDOX STANDARD 250 mV @25°C Ag/AgCl

(suite de la page 1)

*Composants dangereux:		
CAS: 13746-66-2 EINECS: 237-323-3	hexacyanoferrate de tripotassium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	2,5-10%
CAS: 13943-58-3 EINECS: 237-722-2	potassium ferrocyanide Aquatic Chronic 3, H412, EUH032	≤2,5%

***Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

***4.1 Description des mesures de premiers secours**
***Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
***Après contact avec la peau:** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
***Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.
***Après ingestion:** Si les troubles persistent, consulter un médecin.
***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.
***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

***5.1 Moyens d'extinction**
***Moyens d'extinction:** Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
***5.3 Conseils aux pompiers**
***Equipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

***6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
***6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Diluer avec beaucoup d'eau.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
***6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
***6.4 Référence à d'autres rubriques**
Aucune substance dangereuse n'est dégagée.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

***7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Aucune mesure particulière n'est nécessaire en cas de bonne utilisation.
***Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 14 Révision: 17.11.2022

Nom du produit: REDOX STANDARD 250 mV @25°C Ag/AgCl

(suite de la page 2)

*7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités
*Stockage:
*Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Aucune exigence particulière.
*Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.
*Autres indications sur les conditions de stockage: Néant.
*7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

*8.1 Paramètres de contrôle

*Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
CAS: 13746-66-2 hexacyanoferrate de tripotassium	
VLEP	Valeur à long terme: 5 mg/m³ en CN

*Remarques supplémentaires:
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

*8.2 Contrôles de l'exposition
*Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.
*Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle
*Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
*Protection respiratoire:
N'est pas nécessaire.
Lorsque l'évaluation des risques montre que les respirateurs à épuration d'air sont appropriés, utiliser un respirateur avec des cartouches respiratoires combinées à usages multiples (US) ou de type ABEK (EN14387) en complément des contrôles techniques. Utilisez des respirateurs et des composants testés et approuvés selon les normes gouvernementales appropriées telles que NIOSH (US) ou CEN (EU).
*Protection des mains:
Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.
*Matériau des gants
Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.
Caoutchouc nitrile
*Temps de pénétration du matériau des gants
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
*Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

*9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
*Indications générales.

*État physique	Liquide
*Couleur:	Selon désignation produit
*Odeur:	Caractéristique
*Seuil olfactif:	Non déterminé.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 14 Révision: 17.11.2022

Nom du produit: REDOX STANDARD 250 mV @25°C Ag/AgCl

(suite de la page 3)

*Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
*Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
*Inflammabilité	Non applicable.
*Limites inférieure et supérieure d'explosion	
*Inférieure:	Non déterminé.
*Supérieure:	Non déterminé.
*Point d'éclair	Non applicable.
*Température de décomposition:	Non déterminé.
*pH	Non déterminé.
*Viscosité:	
*Viscosité cinématique	Non déterminé.
*Dynamique:	Non déterminé.
*Solubilité	
*l'eau:	Entièrement miscible
*Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
*Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
*Densité et/ou densité relative	
*Densité:	Non déterminée.
*Densité relative.	Non déterminé.
*Densité de vapeur:	Non déterminé.
*Caractéristiques des particules	Non applicable.

*9.2 Autres informations	
*Aspect:	
*Forme:	Liquide
*Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
*Température d'inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
*Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
*Teneur en solvants:	
*Eau:	93,5 %
*Teneur en substances solides:	12,2 %
*Changement d'état	
*Vitesse d'évaporation.	Non déterminé.

*Informations concernant les classes de danger physique	
*Substances et mélanges explosibles	néant
*Gaz inflammables	néant
*Aérosols	néant
*Gaz comburants	néant
*Gaz sous pression	néant
*Liquides inflammables	néant
*Matières solides inflammables	néant
*Substances et mélanges autoréactifs	néant
*Liquides pyrophoriques	néant
*Matières solides pyrophoriques	néant
*Matières et mélanges auto-échauffants	néant
*Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
*Liquides comburants	néant
*Matières solides comburantes	néant
*Peroxydes organiques	néant
*Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 Numéro de version 14 Révision: 17.11.2022

Nom du produit: REDOX STANDARD 250 mV @25°C Ag/AgCl

(suite de la page 4)

*Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

*10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.
*10.2 Stabilité chimique
*Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
*10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.
*10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles.
*10.5 Matières incompatibles: Pas d'autres informations importantes disponibles.
*10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

*11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008
*Toxicité aiguë Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Effet primaire d'irritation:
*Corrosion cutanée/irritation cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Sensibilisation respiratoire ou cutanée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Mutagénicité sur les cellules germinales
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Toxicité pour la reproduction
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*Danger par aspiration
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
*11.2 Informations sur les autres dangers

*Propriétés perturbant le système endocrinien
Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

*12.1 Toxicité
*Toxicité aquatique: Pas d'autres informations importantes disponibles.
*12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.
*12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.
*12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.
*12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB
*PBT: Non applicable.
*vPvB: Non applicable.
*12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 *Numéro de version 14* *Révision: 17.11.2022*

Nom du produit: REDOX STANDARD 250 mV @25°C Ag/AgCl

(suite de la page 5)

***12.7 Autres effets néfastes**
***Autres indications écologiques:**
***Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

***13.1 Méthodes de traitement des déchets**
***Recommandation:**
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

***Catalogue européen des déchets**	
HP12	*Dégagement d'un gaz à toxicité aiguë*

***Emballages non nettoyés:**
***Recommandation:** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.*
***Produit de nettoyage recommandé:** *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

***14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification** ***ADR, ADN, IMDG, IATA**	*néant*
***14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU** ***ADR, ADN, IMDG, IATA**	*néant*
***14.3 Classe(s) de danger pour le transport** ***ADR, ADN, IMDG, IATA** ***Classe**	*néant*
***14.4 Groupe d'emballage** ***ADR, IMDG, IATA**	*néant*
***14.5 Dangers pour l'environnement** ***Marine Pollutant:**	*Non*
***14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	*Non applicable.*
***14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**	*Non applicable.*
***Indications complémentaires de transport:**	*Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.*
***"Règlement type" de l'ONU:**	*néant*

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

***15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

***Directive 2012/18/UE**
***Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** *Aucun des composants n'est compris.*

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 20.12.2024 *Numéro de version 14* *Révision: 17.11.2022*

Nom du produit: REDOX STANDARD 250 mV @25°C Ag/AgCl

(suite de la page 6)

***Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

***RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

***Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

***Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

***Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

***Prescriptions nationales:**

***Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.
***15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement (CE) n.° 1907/2006, Article 31, modifié par le règlement (UE) 2020/878.

***Phrases importantes**
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

***Service établissant la fiche technique:** Health and Safety
***Contact:** sds@reagecon.ie
***Acronymes et abréviations:**
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
ICAO: International Civil Aviation Organisation
ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3